

Qu'est-ce que la certification Haute valeur environnementale ?

La Haute valeur environnementale (HVE) est une certification des exploitations agricoles qui sont engagées dans des démarches particulièrement respectueuses de l'environnement.

La démarche environnementale vise 2 objectifs principaux :

- Préservation et/ou intégration de la biodiversité naturelle et/ou culturelle dans la stratégie de conduite de l'exploitation ;
- Faible dépendance aux intrants : phytosanitaires, engrais, ressources en eau.

Quelles sont les procédures à suivre pour être certifié HVE ?

Pour qu'une exploitation puisse se prévaloir de la certification HVE, il faut qu'elle respecte certaines exigences environnementales en suivant 3 étapes :

- Niveau 1 : respect de la réglementation environnementale sur la conditionnalité des aides PAC.
- Niveau 2 : adoption de pratiques à faible impact environnemental avec une obligation de moyens en respectant un référentiel comportant 16 exigences.

En octobre 2019, 62 démarches sont reconnues équivalentes au niveau 2 de la procédure (Vergers Ecoresponsables, Bee Friendly, Chartes nationales PFI, etc.)

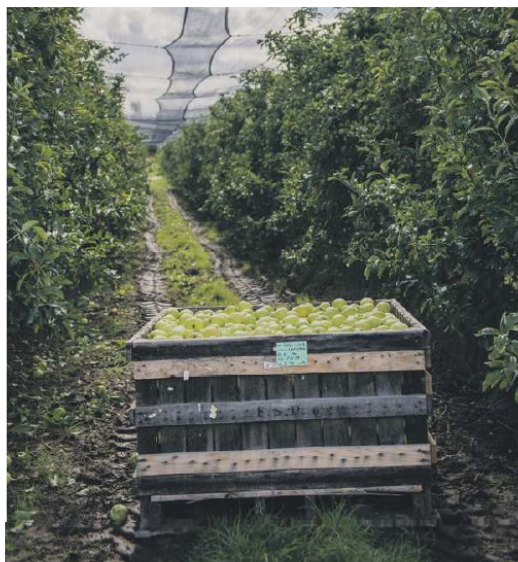
- Niveau 3 : performance de l'exploitation correspondant à des seuils minimaux à atteindre avec une obligation de résultat en respectant des indicateurs :

- biodiversité : les infrastructures écologiques, la diversité des productions... ;

- stratégie phytosanitaire : à l'instar de l'indicateur de fréquence de traitement (IFT) et des méthodes alternatives utilisées ;

- gestion de la fertilisation et de l'irrigation : le bilan azoté, la part de prélèvement d'eau hors période d'étéage...

Dès lors que l'exploitation atteint ces objectifs, et notamment le nombre de points requis par module, elle peut être certifiée HVE après audit et contrôle d'un organisme certificateur.



A titre de précision, il n'existe pas de HVE à 3 niveaux. Seul le niveau 3 correspond à la certification HVE.

Pourquoi s'intéresser à la HVE ?

Contrairement à la majorité des labels ou des signes distinctifs agricoles, la HVE est une certification de l'exploitation et non du produit. En d'autres termes, tous les produits de l'exploitation bénéficient de la certification dès lors que celle-ci est acquise.

Il s'agit d'une démarche franco-française promue par les pouvoirs publics et soutenue par les ONG et qui n'est pas centrée uniquement sur les produits phytosanitaires.

HVE EN QUELQUES CHIFFRES

- Démarche créée en 2012 par la filière viticole.
- Environ **2 200** exploitations certifiées au 1^{er} juillet 2019 dont **133** en arboriculture.
- Objectif fixé par l'Etat : **15 000** exploitations certifiées HVE en 2022, et **50 000** en 2030.